



COMMANDE PUBLIQUE AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU Responsable du Service Juridique Tél.: 05.46.39.56.65 JY/EG Madame Emmanuelle PODORIEZACK Association AMANAÏA Club de Plage « LES ORQUES »

37 avenue des Mathes Boîte Postale 31 17570 LA PALMYRE

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception N°2C 127 886 1041 8

<u>Objet</u>: Convention d'occupation du domaine public plage de Foncillon - « Club de Plage »

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, <u>pour attribution</u>, un exemplaire « original » de la modification n°1 à la convention d'occupation du domaine public - Plage de Foncillon, conclue entre la Ville de ROYAN et vous-même.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - **2** 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

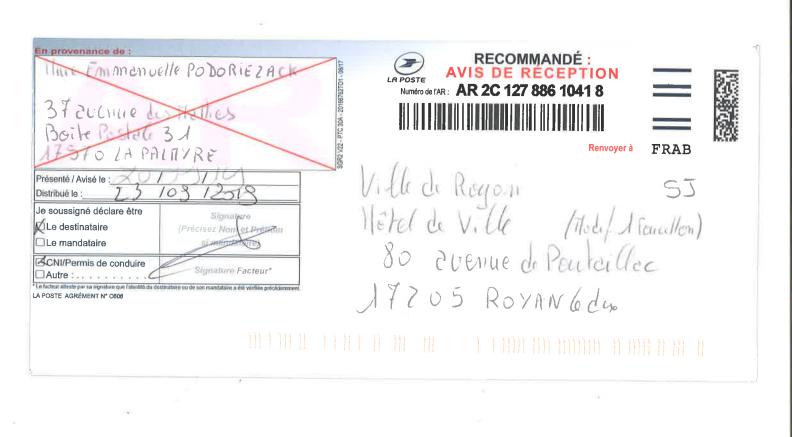
Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire, par délégation, Le Pren lier Adjoint,

Jean-Paul CLECH

Epp. en RAR le 18.03.19

P I /1



#### VILLE DE ROYAN



# CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « PLAGE DE FONCILLON »

#### Modification 1

D 19.333

**ENTRE** 

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales

Ci-après désid	née « /	la Ville ».
----------------	---------	-------------

D'UNE PART,

Titulaire initial : Le Club les ORQUES		
Représenté par :	Monsieur Gaëtan DANTE	
Qualité :	Gérant	
Siège Social :	20 rue de la Croix NADEA	NU - 17100 LES GONDS
N° de Siret :	830 632 591 00 10	
Nouveau titulaire : L'association « Amanaïa »,		
Représenté par :	Madame Emmanuelle PO	DORIEZACK
Qualité :	Gérante	
Siège Social :	37 avenue des MATHES,	boîte 31, 17570 la PALMYRE
N° de SIRET : 851 626 382 0	00 10	
dûment habilité à l'effet des	présentes,	
ci-après désignée « <i>L'Occup</i>	<i>an</i> te »,	D'AUTRE PART,

#### ARTICLE 1- OBJET

Par un courrier en date du 10 juin 2019, Monsieur Gaëtan DANTEC a informé la Ville de ROYAN de sa volonté de céder le club des orques à Madame Emmanuelle PODORIEZACK.

Compte tenue de l'accord de la Ville, l'association AMANAIA, qui justifie des garanties professionnelles et financières suffisantes pour assurer la bonne fin exécution du contrat se trouve substituée en lieu et place du club des orques dans tous les droits et obligations de la convention d'occupation référencée ci-dessus.

### ARTICLE 2- MODIFICATION DES PERIODES D'OUVETURE

L'article 5 durées est désormais rédigé comme suit :

L'autorisation à exercer l'activité sera consentie pour une durée de six (6) ans.

L'autorisation est applicable pour la période du 1er juillet au 31 août de chaque année.

Le Délégataire devra ouvrir 7 jours sur 7, durant la période allant du 14 juillet au 15 août, dates incluses.

Sur	cette	période,	il	ouvrira	:

- du lundi au samedi :	de s	9 heures	30	à 12	? heures	30	et	de .	14	heures	30 å
- et le dimanche :	de 1	0 heures	sà1	.4 he	ures.						

## ARTICLE 3- ABSENCE D'EFFET NOVATOIRE

L'Avenant n'emporte pas novation au Marché.

Aucune autre disposition du Marché n'est modifiée. Toutes les clauses du marché défini dans les présentes demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à ROYAN, le 16 SEP. 2019 en trois exemplaires originaux

our Le Maire de la Ville de Royan, per célégation,

L'Occupante

Emmanuelle PODORIEZACK

Jean Paul CLECH

Pour la Ville de ROYAN,

Se Premie Adjoint,

A C'altention de MR Yournas Julien,

Objet : Cession de matériel de club de plage pour vente

Je soussigné GAETAN DANTEC, représentant la SARL' Club Les Orque "

alleote avoir verdu le 5 avril 2019 l'intégralité du matériel composant le club
de plage Les Orques" à la personne de , PODORIEZACK Emmanuelle, Louise,
Thérèse, née le 30 avril 1980 et résidant au 37 avenue des mathes boite 31,
résidence les palmynennes 19570 Les Malhes.

La vente s'est condue 5 l'adresse de domiciliation de la société soit au n°20 rue de la croix nadeau 17100 Les Gords.

Le club à été vendu avec l'ensemble de son matiriel : piscine, cabanon, trampoline, jeu gonflobbe, barrières de délimitation, tivoli, amai que les différents jeux et accessores nécessaires aux activités des enfants

Mme PODORIEZACK Emmanuelle, Louise, Therese est proprietaire du club "Les Orques" et son matériel à compter du Savril 2019

Je vous prie d'agréer, Monoieur, mes solutations distinguées

Meien Proprietoire du dub les Orques